

**ARRETE**  
**fixant la liste des candidats au conseil d'administration du centre de gestion  
de la fonction publique territoriale de Guadeloupe  
- Collège des établissements publics -**

**N° ELECT-2020-09**

*La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Guadeloupe,*

- Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 13,
- Vu l'arrêté n° ELECT-2020-01 du 20 août 2020 fixant les modalités d'organisation des élections et des désignations au conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Guadeloupe,
- Considérant la liste « Ensemble Continuons Notre Engagement » déposée par Mme Denise BLEUBAR le 01 octobre 2020, pour le Collège des établissements publics ;

**ARRETE**

**Article 1 :** La liste des candidats à l'élection au conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Guadeloupe – collège des établissements publics – est fixée conformément au tableau annexé au présent arrêté

**Article 2 :** La Directrice générale des Services du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de Guadeloupe est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à Monsieur le Préfet de Département et affiché dans les locaux du Centre de Gestion.

Basse – Terre le 05 octobre 2020

La Présidente,  
  
Denise BLEUBAR



**LA PRESIDENTE**

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif (adresse) dans un délai de deux mois à compter de sa publicité Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Représentants des Etablissements Publics Locaux**

N°	LISTE PRINCIPALE MEMBRES TITULAIRES	LISTE PRINCIPALE MEMBRES SUPPLEANTS	LISTE COMPLEMENTAIRE MEMBRES TITULAIRES	LISTE COMPLEMENTAIRE MEMBRES SUPPLEANTS
1	<b>M. Eric JALTON</b> Président de Communauté d'agglomération Cap excellence Maire des Abymes	Mme Marie-Camille MOUNIEN Conseillère communautaire de Cap Excellence Adjointe au maire des Abymes	Mme Nadège THEOPHILE Conseillère communautaire de Cap Excellence Adjointe du Maire des Abymes	Mme Patricia BAILLET Conseillère communautaire de Cap Excellence Adjointe au Maire des Abymes
2	<b>M. Claude EDMOND</b> Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbes Maire de Gourbeyre	M. Thierry ABELLI Président de Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbes Maire de Bouillante	M. Héric ANDRE Vice Président Communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbes Maire de Vieux-Fort	Mme Patricia BAILLET Conseillère communautaire Grand Sud Caraïbes Adjointe au Maire de Bouillante
3	<b>M. Jean-Luc CELIGNY</b> Conseiller syndical du SYVADE Conseiller communautaire de Cap Excellence et Conseiller municipal des Abymes	Mme Jacqueline FAVORINUS Conseillère syndicale du SYVADE Conseillère communautaire de Cap Excellence Adjointe au maire de Baie-Mahault	M. Dominique BIRAS Président du SYVADE Vice Président de Cap Excellence Conseiller municipal des Abymes	Mme Danila BAZILLE CHALUS Conseillère syndicale du SYVADE Conseillère communautaire de Cap Excellence Adjointe au Maire de Baie-Mahault

Accusé de réception en préfecture  
971-28971002-2020-09-20-09-  
AR  
Date de rétrotransmission : 05/10/2020  
Date de réception préfecture : 05/10/2020

